La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Emor

Parachat Emor récapitule toutes les lois du calendrier hébraïque ; toutes les fêtes y sont énumérées, dans l’ordre chronologique avec les offrandes qu’il faut apporter à ces occasions. Et voilà que la Thora interrompt cet exposé majestueux par une loi sans rapport apparent avec le contexte (Lévitique xix, 9–10) :

« Quand vous moissonnerez la moisson de votre pays, tu ne termineras pas de moissonner le coin de ton champ, et tu ne ramasseras point les glanes de ta moisson... Au pauvre et à l'étranger tu les abandonneras : je suis Hachem votre Dieu. »

Rachi se penche sur les raisons de cette interruption :

*« Rabbi Avdimi fils de Rabbi Yossef a enseigné : pour quelle raison le texte l’a-t-il insérée au milieu des fêtes, Pessah et Chavouoth d’un côté, Roch Hachana, Yom Kippour et Souccoth de l’autre ? Pour t’apprendre que quiconque donne au pauvre, comme il convient, glane, gerbes oubliées et coin du champ est considéré comme s’il avait construit le Temple et comme s’il y avait présenté ses offrandes. »*

Quelle est donc le lien entre le service des offrandes au Temple et les dons aux pauvres ? L’idée première du Temple de Jérusalem et du culte qui y est rendu est de nous faire prendre conscience que nous ne sommes pas les propriétaires du monde ; c’est Hachem le Maître du monde.

Celui qui donne généreusement aux pauvres, celui qui sait qu’il ne peut pas moissonner tout son champ a compris le message du Beth Hamiqdach. Il sait que ses biens ne sont déposés chez lui que pour en faire bon usage.

Et c’est précisément entre le temps de la libération d’Égypte et le don de la Thora d’une part et les fêtes de Tichri où le monde est jugé d’autre part, dans cette période intermédiaire du calendrier, à Ticha Béav, où se commémore la destruction du Temple que par l’obéissance à cette loi, nous participons à sa reconstruction.